
Nombre de membres**en exercice:** 10**Séance du mardi 03 décembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le trois décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 28 novembre 2019, s'est réunie sous la présidence de Dominique LEGRESY.

Présents : 10**Votants:** 10**Sont présents:** Dominique LEGRESY, Gisèle BOUZOU, Bernard CAISSO, Marielle COLOMB, Marie-Claire DELMAS, Benjamin FRANCOUAL, Ludovic LECOUSTRE, Olivier QUERCY, Hervé VALETTE**Représentés:** Sylvie Chiminello**Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Bernard CAISSO

Objet: - Attribution de compensations 2019_048Le maire **expose** au conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales :

Vu le code général des impôts (article 1609 nomines c)

Vu la délibération du conseil communautaire du Grand Figeac en date du 9 juillet 2019 ;

Vu le rapport de LECT approuvé par les communes membres de la communauté ;

–approuve la modification du montant de l'attribution de compensation la commune de Corn à partir de 2019 afin de permettre la mise en oeuvre d'un mécanisme de solidarité territoriale pour le financement du déficit du centre intercommunal de santé.

–accepte le montant de l'attribution de compensation de la commune de Corn, pour 2019, de 28 554 €.

Le conseil municipal après en avoir **délibéré, vote à l'unanimité** le montant de l'attribution de compensations pour la commune de Corn de 28 554 €

Objet: -logement communal 2019_050

Monsieur le maire expose qu'il a été saisi par Monsieur Cyril PEREZ dans un courrier du 2 décembre 2019 annonçant sa décision de quitter le logement communal et par la même donne son préavis. Monsieur Perez demande si le préavis de trois mois pourrait être ramené à deux mois.

Le maire propose au conseil municipal de délibérer sur cette demande

Après en avoir **délibéré** le conseil municipal **décide à l'unanimité** de ramener à 2 mois le préavis de Monsieur Perez.

Questions diverses:

Monsieur le maire informe que l'église est fermée depuis le 21 novembre et jusqu'à nouvel ordre, une information sera faite aux habitants.

Monsieur le maire fait le compte rendu de l'assemblée générale de l'A.M.F.R, de la réunion du CCAS et de l'A.E.P.

Monsieur Hervé Valette informe le conseil que le mur de soutien du talus du château de GOUDOU plus un petit muret au bord de la route menace de tomber sur la route. Monsieur le Maire rendra visite à la propriétaire.

Monsieur Lecoustre informe le conseil que le jeudi 5 Décembre 2019 il participera à la réunion sur les déchets ménagers.

